

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 6 février 2025

Les 20 ans de la Loi de 2005 sur le Handicap, des avancées significatives en Nouvelle-Aquitaine

La loi du 11 février 2005 vise à garantir aux personnes handicapées l'accès à leurs droits fondamentaux, leur inclusion dans la scolarité, le travail et la vie quotidienne et l'exercice de leur pleine citoyenneté.

Du 10 au 16 février prochain, on fêtera les 20 ans de cette loi fondatrice ! En Nouvelle-Aquitaine, plusieurs événements sont organisés avec les personnes en situation de handicap, les associations, les institutions et tous les acteurs des territoires.



Organisés sur tout le territoire par les préfetures, en lien avec les rectorats et l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, ces événements pourront prendre différentes formes : débats, forums, expositions, opérations portes ouvertes, projets pédagogiques, défis sportifs, etc.

| 2005-2025 : Des avancées significatives en Nouvelle-Aquitaine

Plusieurs dispositifs ont été déployés selon le principe suivant : **ne pas seulement travailler pour, mais AVEC les personnes accompagnées.**

- **L'accompagnement à la parentalité avec « Cap Parents » et « INTIMAGIR »**
 - **« Cap parents »**, labellisé [1 000 premiers jours](#), est un service d'appui à la parentalité qui intervient en Gironde, **pour et avec** les personnes en situation de handicap. Agréé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental, il reçoit une dotation annuelle de l'ARS de 125 000 €. Grâce à des crédits complémentaires, chaque département sera doté à terme d'un service identique (stratégie 50 000 solutions 2024-2030). En Gironde, 130 familles ont été accompagnées. Voir [la vidéo](#)
 - **Le Centre ressources INTIMAGIR** Nouvelle-Aquitaine, est chargé d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes en situation de handicap sur leur droit à avoir une vie intime, affective, sexuelle. Un site internet va très prochainement être lancé sur lequel elles trouveront, ainsi que leurs proches aidants et les professionnels des informations utiles et une cartographie des services accessibles en Nouvelle-Aquitaine. Il mène aussi des actions de prévention et de lutte contre les violences et agressions sexuelles.
- **« Handigynéco »**, lancé en Nouvelle-Aquitaine grâce au partenariat avec l'URPS sages-femmes, facilite l'accès à la prévention et aux soins en santé sexuelle des personnes accueillies en FAM (foyer d'accueil médicalisé) et en MAS (Maison d'accueil spécialisée). **Des sages-femmes libérales, volontaires et formées au handicap, réalisent des consultations gynécologiques longues auprès de femmes en situation de handicap.** Elles animent aussi des ateliers collectifs de sensibilisation à la vie sexuelle et affective et aux violences faites aux femmes.

Toutes ces actions seront déployées progressivement au sein des établissements médico-sociaux de la région (170 MAS et FAM). Des webinaires de formation des sages-femmes volontaires auront lieu au cours du premier trimestre 2025.

- **L'intervention des pairs – [Le dispositif EPoP](#)**

Depuis 2021, **EPoP** vise à promouvoir le recours aux intervenants pairs pour :

- **Apporter un soutien à l'autodétermination** et renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap,
- **Permettre le développement d'une société inclusive.**

L'équipe régionale EPoP intervient en Gironde, dans la Vienne et le Lot-et-Garonne auprès de professionnels, d'aidants et d'institutions pour les sensibiliser et valoriser les savoirs des personnes en situation de handicap. Toutes les formes de pair-aidance et d'interventions des personnes en situation de handicap sont encouragées.

Le bilan 2021-2023 :

- 38 intervenants pairs formés et 52 professionnels référents formés en établissement
- 90 personnes en situation de handicap accompagnées
- 57 établissements ont été sensibilisés (médico-sociaux, sociaux et de droit commun).

Le dispositif a vocation à être déployé dans tous les départements, en partenariat avec les conseils départementaux. Outre le handicap, il agira aussi pour toutes les situations de vulnérabilité (Aide sociale à l'enfance, exclusions sociales, pratiques addictives, etc).

- **Le dispositif [d'Assistance au Projet de Vie \(DAPV\)](#) : un budget de 2,3 millions**

Depuis 2016, les « **APV-facilitateurs** » interviennent auprès des personnes en situation de handicap pour les aider à formuler leurs choix de vie et à devenir autonomes dans tous leurs projets (logement, emploi, santé, loisirs...). L'ARS Nouvelle-Aquitaine finance les postes et le dispositif « Appui ressources » porté par Trisomie 21 à hauteur de 2,3 M€.

Depuis 2024, **53 « APV-facilitateurs »** interviennent en Nouvelle-Aquitaine et cinq nouveaux postes vont être créés prochainement. En Nouvelle-Aquitaine, plus de 970 personnes et familles sont accompagnées, 28 % concernent les mineurs. La priorité est de cibler les jeunes 16-25 ans, notamment ceux qui bénéficient de l'amendement CRETON, **afin que les structures médico-sociales avec hébergement ne soient pas la seule perspective envisagée.**

- **6 dispositifs de soutien à l'autodétermination par la « Communication Alternative et Améliorée » en Nouvelle-Aquitaine (équipes mobiles)**

Ces dispositifs permettent à toutes personnes en situation de handicap, ayant des troubles de la communication orale, de pouvoir créer leurs propres modes d'expression, grâce à des supports de « Communication alternative et améliorée »*. Une réflexion sera menée pour évaluer le déploiement de ce type de dispositif dans tous les départements.

** On entend par « communication alternative », l'affichage de texte et de symboles faciles à lire et à comprendre (FALC), le braille, le langage des signes, les pictogrammes, les supports audios, les supports multimédias accessibles ou encore les nouvelles technologies incluant des logiciels adaptés aux troubles du langage, de la vue, de l'audition...*

- **Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : un budget de 4,3 millions**

L'insertion professionnelle par la formation ou l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment des jeunes adultes, est un enjeu majeur pour l'ARS. Il est inscrit dans son programme régional de santé (PRS). Depuis 2024, **1 453 personnes en situation de handicap** sont accompagnées dont **421 jeunes**. L'emploi accompagné est co-financé avec l'Agefiph et le Fiphp à hauteur de 6,16 M€, dont 70 % sont assurés par l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur son enveloppe Fonds investissement régional (FIR), ce qui représente un montant de **4,36 M €**.

- **L'accompagnement à la prise en charge de situations critiques : un budget en augmentation constante de plus de 11 millions**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a mis en place une procédure de prise en charge pour les cas les plus complexes et éviter ainsi une rupture de parcours. En 2022, le financement était de 6,8 M€. En 2024, l'ARS a mobilisé 11,3 M€ pour apporter des solutions aux besoins croissants de prises en charge.

- **Une école pour tous, plus accessible et mieux adaptée aux besoins de chaque élève en situation de handicap :**

Le nombre de dispositifs permettant de soutenir dans la région académique le parcours des élèves scolarisés en milieu ordinaire a été ajusté, année après année, à de nouveaux besoins.

Ainsi, à la rentrée 2024, on dénombrait **418 ULIS** (Unités localisées d'inclusion scolaire) **en écoles, 322 ULIS dans les collèges, 93 ULIS en lycées** dans notre région académique. Le maillage territorial de ces ULIS est appelé à être consolidé.

L'Éducation nationale, pleinement partenaire du déploiement des dispositifs déployés dans le cadre de la stratégie autisme, recense actuellement **29 UEMA** (Unités d'Enseignement Maternelle Autisme), **9 UEEA** (Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme), **14 DAR** (Dispositifs d'Autorégulation). La programmation de nouveaux moyens portant sur la période 2024 – 2027 prévoit une évolution régulière du nombre de ces dispositifs qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation co-réalisés par l'Éducation nationale et l'ARS.

Depuis la rentrée de 2024, tous les élèves scolarisés dans les unités d'enseignement d'établissements médico sociaux ont pour vocation de bénéficier d'un INE (Identifiant National Elève).

L'externalisation des temps d'enseignement proposés à ces élèves s'améliore progressivement.

En 2025, **57,3% des élèves inscrits dans les établissements médico sociaux bénéficient de temps de scolarité, complets ou partiels, dans des établissements scolaires ordinaires.**

| Les acteurs du handicap se mobilisent du 10 au 16 février pour sensibiliser les citoyens

Du 10 au 16 février, les personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine, les associations, les services de l'État, les entreprises vont présenter, concrètement, ce qu'est l'inclusion à l'école et au travail, l'accessibilité, l'autonomie, l'accès aux droits et la citoyenneté pour tous.

La parole sera donnée aussi aux proches aidants et aux citoyens qui favorisent le vivre ensemble. Ces échanges et ces rencontres permettront aussi de faire connaître les acteurs qui agissent au quotidien dans les territoires, d'informer sur les aides et les services et faire naître ainsi des vocations pour les métiers de l'accompagnement.

Voir ci-dessous quelques exemples d'actions organisées en Nouvelle-Aquitaine.

Contacts presse :

Préfecture Région Nouvelle-Aquitaine

pref-communication@gironde.gouv.fr

05 56 90 60 60

Rectorat de Bordeaux

presse@ac-bordeaux.fr

05 57 57 38 30

ARS Nouvelle-Aquitaine

ars-na-communication@ars.sante.fr

06 65 24 84 60

20 ans de la loi sur le handicap - Quelques événementiels organisés en Nouvelle-Aquitaine

Charente (16)	5-févr.	10H-12H	Conseil départemental de la Charente	Conférence de presse avec prises de paroles par des familles, usagers et des acteurs du handicap
Charente-Maritime (17)	11-févr.		Entreprise APO à Saint-Trojan les Bains	Journée portes ouvertes
Dordogne (24)	14-févr.	15h00	MAS Maud Mannoni à Montpon Menesterol	Restitution du projet culturel "Gégé le Géant" auprès des résidents et des familles. Environ 30 bénéficiaires, avec leurs compétences et leurs particularités, ont eu accès à différents domaines artistiques (art plastique, prise de son, prise d'image) pendant plusieurs mois. Une table ronde sera organisée pour préciser l'intérêt de cette loi et les avancées depuis 2005.
Gironde (33)	11-févr.	10h-11h30	SESSAD PRO APAJH 25 rue Pierre Loti à Bordeaux	Insertion professionnelle : Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile à visée professionnelle, dit SESSAD Pro polyvalent de Bordeaux métropole, il est géré par l'APAJH : service de 32 places qui accompagne des jeunes de 16 à 25 ans présentant tout type de handicap (déficience intellectuelle ou motrice) et disposant de places pour l'accueil de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Il accompagne les jeunes dans la préparation et la construction de leur projet professionnel, vers le milieu ordinaire du travail ou le milieu protégé, et la pérennisation de leur insertion dans ces milieux.
	11-févr.	Matin	Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) de Castelnau de Médoc Ecole maternelle « La Charmille » 10 avenue du stade, 33480 Castelnau de Médoc	Inclusion scolaire : L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) est un dispositif au sein de l'école maternelle "La Charmille", rattaché au SESSAD Beaulieu, géré par l'ADIAPH. Ouverte à la rentrée scolaire 2022, elle compte une classe qui accueille des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), âgés de 3 à 6 ans, au sein d'une école ordinaire. Le dispositif a pour objectif d'accompagner les enfants vers une dynamique de scolarisation tout en proposant des accompagnements adaptés et soutenues dans un cadre sécurisant. L'équipe pluridisciplinaire intervient dès le plus jeune âge auprès des enfants avec TSA, réalise un suivi individuel de leur scolarité, les accompagne sur leurs lieux de vie et propose une guidance parentale afin d'aider à la généralisation de l'ensemble des apprentissages, selon les approches recommandées en autisme par la Haute Autorité de Santé.
	14-févr.	9h - 12h	Hôtel du Département	Table ronde : 20 ans de la loi 2005, le bel âge ?
Lot-et-Garonne (47)	10-févr.	18- 19h30	Planete autisme	Groupe de parole sur le thème de loi de 2005 avec les familles
Pyrénées-Atlantiques (64)	11-févr.	9h30	Préfecture	Organisation d'un live LinkedIn par le CRIC des Pyrénées
Deux-Sèvres (79)	18-févr.	Journée	Domaine des Loges à Parthenay	Journée départementale parasport Organisée par le CDOS 79 en lien avec le collectif départemental Parasport
Vienne (86)	14-févr.	A partir de 1	Préfecture GEM - 21 Place Philippe le Bel Poitiers UEMA Ecole Pablo Neruda et Ecole Tony Lainé de Poitiers	Proposition de découvrir les actions menées par le GEM de Poitiers et AFG autisme : projection d'un film sur les 20 ans de l'association en présence de son Président national et court métrage sur le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) vivant à domicile. Il y aura ensuite un débat avec les usagers et les familles. Inclusion scolaire : L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) est un dispositif au sein de l'école maternelle "Tony Lainé" de Poitiers AFG autisme propose de présenter le dispositif d'autorégulation (DAR) TSA qu'il porte dans l'école Pablo Neruda de Poitiers ou l'unité d'enseignement en maternelle Autisme (UEMA) qu'il porte à l'école Tony Lainé de Poitiers.
Haute-Vienne (87)	11-févr.	10h	Préfecture	Colloque, dont le thème sera : "De la loi de 2005 au plan de transformation des ESAT" en lien avec le Collectif des ESAT. A travers des témoignages d'usagers, souligner les réussites et les bonnes pratiques de la réinsertion sociale des personnes en situation de handicap. Débat citoyen à compter de 10h45.